

Une figure haïe et fascinante: Catilina, histoire et mythe

Myriam Kissel

► **To cite this version:**

Myriam Kissel. Une figure haïe et fascinante: Catilina, histoire et mythe. Journée de l'Antiquité et des Temps Anciens 2014-2015, Apr 2014, Saint-Denis, La Réunion. pp.159-182. hal-01909298

HAL Id: hal-01909298

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01909298>

Submitted on 31 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une figure haïe et fascinante : Catilina, histoire et mythe

MYRIAM KISSEL
DIRE, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

L'histoire de Rome abonde en conspirations, complots et conjurations depuis la révocation des rois et le début de la lutte entre le patriciat et la plèbe, au début du V^e siècle avant notre ère. Toutefois une conjuration et une figure dominent les autres : Lucius Sergius Catilina (108-62). Comment expliquer cette place ? La conjuration de Catilina se constitue pendant une période particulièrement violente et perturbée pour la République romaine. Des hommes politiques émergent et se disputent les faveurs des deux partis – *optimates* et *populares* ; peut-être y avait-il un troisième parti, comme le suggère Walter Allen. Les causalités politiques, économiques et morales sont indissociables. En effet, pour un Romain, le *mos majorum*, référence suprême, conditionne la pérennité ou la décadence de la Ville. Pour le regard moderne en revanche les causes morales semblent brouiller les autres. Cependant, dans le cas de la conjuration de Catilina, ces concepts moraux n'ont-ils pas été, pour Cicéron et Salluste en particulier, une façon de biaiser le problème politique, social et économique de fond, à savoir le sentiment d'humiliation et d'impuissance éprouvé par les *populares*, et d'occulter la terrible question des dettes (*aes alienum*) et de ses conséquences sur la société, et plus particulièrement sur la citoyenneté ?

Les historiens modernes de l'école anglo-américaine, au XX^e siècle, se sont interrogés sur cette représentation de l'événement. L'Américain Steven Saylor (né en 1957) dans son roman *L'énigme de Catilina* (*Catilina's Riddle*), paru en 1993, indique la bibliographie antique, classique et moderne qui lui a donné envie d'écrire sur la conjuration de Catilina. Si, dit-il, ce personnage l'a toujours intrigué à la lecture des sources anciennes, ce sont des travaux du XX^e siècle qui l'ont fait passer à la rédaction, et en particulier l'article fondamental de l'Américain Walter Allen Junior, *In Defense of Catiline*, paru en 1938 et dont notre traduction inédite suit cet exposé. Diplômé d'histoire, S. Saylor s'est orienté vers l'écriture journalistique, puis fictionnelle. Et justement il attire l'attention sur l'avantage du statut romanesque : « Par bonheur, le romancier qui écrit à la première personne, libéré de toute prétention à l'omniscience (ce qui est bien commode), peut suivre de près la trame serrée des événements historiques, sans pour autant renoncer aux broderies d'une interprétation subjective » (p. 446).

Or cette distinction entre histoire et fiction, évidente à l'époque contemporaine, n'est pas du tout aussi radicale dans l'Antiquité, comme on le constate dès le Livre I de Tite-Live, et chez Salluste. Salluste (86-35 avant notre ère) dans *La Conjuration de Catilina* (*De conjuratione Catilinae*), appelée aussi *La Guerre de Catilina* (*Bellum Catilinae*), écrite une vingtaine d'années après les faits, exprime clairement sa subjectivité à travers l'affirmation de la motivation personnelle, d'ordre psychologique et politique, qui ouvre le texte dans une longue préface (I-IV), et à travers le mélange, tout au long de la monographie, entre faits avérés et jugements. Ainsi définit-il son sujet : « [...] Forfait que j'estime des plus mémorables, tant sont inouïs et le crime et même le danger que courut la République » (IV 4)¹.

Le parti-pris de Cicéron et de Salluste contre Catilina – l'historien pour une question de classe, l'avocat pour des raisons de stratégie politique – a poussé l'un et l'autre à dresser de Catilina un portrait très noir. Dans cette attitude, il faut faire la part de la tradition grecque des plaidoyers. Le portrait de l'adversaire y était bien loin de la correction et de l'impartialité. Le discours d'Antiphon (480-411) *Contre sa belle-mère pour empoisonnement* ou celui d'Andocide (440-après 391) *Sur les mystères* abondent en accusations dégradantes et en insultes *ad hominem*.

Le style même de l'historien latin dans le portrait de Catilina qui ouvre l'introduction (V) procède par énumération et accumulation. De ce fait, d'une part le lecteur a l'impression d'un être complexe et incohérent, d'autre part toutes les motivations émises par la suite se trouvent entachées de cette incohérence fondamentale et se voient donc implicitement disqualifiées, d'autant que Salluste vient de justifier l'événement historique par la psychologie de Catilina : « Mais il me faut donner quelques explications sur le caractère de cet homme avant de commencer mon récit » (IV 5)². Salluste oppose les adjectifs dans une même phrase : *magna/malo* ; il utilise un quasi doublon *malo pravoque*. L'énumération d'actes condamnables culmine avec un adjectif inattendu *grata fuere* (V 2). Ce procédé, emprunté au grec, *par'hyponoian*, « contre l'attente », vise à surprendre le lecteur en écrivant un mot autre que celui attendu. Le préfixe privatif *in-*, *inmoderata*, *incredibilia*, les adverbes de quantité à valeur comparative, *nimis*, *supra quam*, *magis magisque*, les homoiöptoton, *alieni adpetens/ardens*, *satis/sapientiae*, les homoiöteleutes *simulator ac dissimulator*, le chiasme *satis* [...] *parum*, tous ces procédés rhétoriques déroutent le lecteur (V).

L'historien grâce au trope nommé polyptote (répétition d'une expression à des cas, des genres, des modes différents) oppose les propriétés du corps, *corpus*,

¹ *Nam facinus in primis ego memorabile existumo sceleris atque periculi novitate.*

² *De cujus hominis moribus pauca prius explananda sunt, quam initium narrandi faciam.*

et de l'esprit, *animus*, avec des propositions volontairement juxtaposées en asyndète. Cette structure suggère que les qualités du corps sont mises au service d'une âme malfaisante (V). Il n'existe, semble-t-il, aucun portrait plastique de Catilina. Dommage que la statuaire romaine, qui a laissé des bustes si réalistes, parfois si cruels, n'ait pas transmis de tête de ce personnage car il exerçait sur autrui une véritable puissance de séduction et de fascination. Chez Salluste le portrait physique est dressé tardivement, bien après le portrait moral du personnage et de ses acolytes ; entre-temps l'historien a placé un excursus consacré à l'histoire de Rome (VI-XIII). Ce portrait, focalisé sur les trois éléments qui se perçoivent immédiatement, carnation, regard, démarche, est le reflet extérieur de la dépravation intérieure : « Bref, tout son extérieur et surtout sa physionomie décelait le désordre de son âme » (XV 5)³.

Salluste prête à Catilina tous les crimes imaginables, les « plus monstrueux dérèglements » XV 1)⁴, notamment ceux liés à la religion, au sexe (la vestale), à la famille (inceste, infanticide) en plus des crimes motivés par l'ambition politique. Le terme *facinus* est employé *passim* comme générique de crime⁵. Parmi les crimes les plus atroces il y a l'accusation d'une forme d'anthropophagie. Salluste décrit cet épisode dans un court paragraphe (XXII) : « Catilina, voulant lier par un serment les complices de son crime, fit circuler des coupes pleines de sang humain mêlé à du vin »⁶. L'historien dans la phrase suivante emploie le mot *execratio* : il s'agit d'un serment accompagné d'imprécations contre soi-même en cas de parjure, et le mot *sacra*, qui signifie à la fois l'impur et le consacré, la souillure et sa purification. Plutarque II^e siècle de notre ère) va beaucoup plus loin dans sa *Vie de Cicéron* (§ 10) en affirmant : « Ils immolèrent un homme dont ils goûtèrent les chairs »⁷. Les contemporains devaient penser au banquet anthropophage d'Atrée qui, pour se venger de son frère Thyeste, amant de sa femme, lui servit au repas ses enfants découpés et cuits⁸.

Dans son Introduction aux *Catilinaires*, le latiniste Henri Bornecque, pourtant ouvertement hostile à Catilina qu'il charge de tous les méfaits dont le consul-avocat l'accuse, s'indigne de ce chef d'accusation, d'une façon qui peut nous

³ *Prorsus in facie voltuque verecordia inerat.*

⁴ *Multa nefanda stupra.*

⁵ Asconius (9-76 de notre ère), dans *Oratio in senatu in toga candida*, sorte de commentaire pédagogique des *Catilinaires* de Cicéron, écrit sobrement : *Dicitur Catilina [...] crudeliter fecisse* : « On dit que Catilina a agi avec cruauté » (§ 84).

⁶ [...] *humani corporis sanguinem vino permixtum in pateris.*

⁷ *καταθύσαντες ἄνθρωπον ἐγεύσαντο τῶν σαρκῶν.*

⁸ G. Dumézil analyse des mythes semblables au Proche-Orient in *Esquisses de mythologie, Varia*. Paris : Gallimard, coll. « Quarto », 2003, p. 742-743.

faire sourire, et l'exempte du crime d'anthropophagie⁹. Dans un livre déjà ancien, Jean Bayet affirme : « Les sacrifices humains étaient loin de heurter l'ancienne mentalité latine. Elle évoluait cependant vers moins de sauvagerie »¹⁰. S'il est difficile de trouver des traces avérées d'anthropophagie et de rituels dans lesquels la victime, un être humain, est directement mise à mort, avec le sang qui coule dans la terre pour satisfaire les *Inferni*, le sacrifice humain adopte la forme d'une mort indirecte : enterrement de la victime vivante, précipitation de la victime du haut d'une éminence naturelle ou d'un lieu artificiel, notamment le pont Sublicius. La victime fut remplacée par une effigie de paille, un mannequin. Le sacrifice humain sera officiellement interdit par un *senatus-consulte* en 97 avant notre ère. Cependant, historiens et anthropologues considèrent que les combats de gladiateurs, pratique sans doute d'origine étrusque, ne sont autres que la forme acceptable des sacrifices humains. Saylor, quant à lui, désacralise l'anecdote (rapportée par le chevalier Marcus Caelius Rufus, ami supposé de Cicéron)¹¹ en en faisant un geste viril de partage du projet : « Lorsqu'il eut fini, il apporta un bol de vin et invita chaque conjuré à s'entailler le bras pour y verser un peu de son sang. [...] Le bol circula parmi nous et chacun y but. Nous prêtâmes serment de secret... » (p. 44-45).

Les critiques modernes Walter Allen et Lauren Raubaugh jugent que Catilina est traité, à tort, comme « le méchant d'un mélodrame », comme un « *villain* » par Cicéron. Raubaugh essaie de tirer une conclusion logique du portrait de Catilina par Cicéron : comment, alors, aurait-il pu entraîner tant de personnes dans sa conspiration ? Un des maîtres d'Allen, Beesly, souligne que cette optique excessivement négative a aussi pour conséquence de conférer à César un poids excessif dans la direction du parti des *populares*, conséquence reprise par Raubaugh.

Le romancier procède tout autrement pour représenter la personnalité équivoque, ambiguë, de Catilina. Il retarde l'apparition de son héros. « Mieux que beau, il était extraordinairement attirant [...] C'était un homme dur, pourtant ; rien d'étonnant à ce qu'on le jugeât si dangereux » (p. 92). La bisexualité est nettement suggérée. Au lieu d'énumérer les crimes, supposés, avérés ou prouvés, il dédouble le récit des *scelera*. Les épisodes les plus croustillants, les plus choquants (la relation amoureuse avec une vestale, la participation active aux proscriptions de Sylla, l'assassinat d'un de ses fils) sont racontés à deux reprises (p. 97-103, 133-134,

⁹ « On croira difficilement, avec Plutarque, qu'il ait fait boire aux conjurés du vin mêlé de sang humain pour sceller plus solennellement leurs serments » (p. III).

¹⁰ *La religion romaine, histoire politique et psychologique*. Paris : Petite Bibliothèque Payot, 2^e éd., 1989 (1956), p. 148.

¹¹ Voir Cicéron, *Pro Caelio*.

137) mais de façon différente, au personnage principal, l'enquêteur Gordien, grâce à un artifice romanesque : « [...] Tu as le secret d'obtenir la vérité, un pouvoir irrésistible pour tirer la vérité du cœur des hommes » (p. 137), dit Catilina à Gordien. Saylor met aussi en scène par l'intermédiaire du deuxième fils de Gordien la séduction exercée par Catilina (p. 150, 390).

Quant aux conjurés, aux amis et aux proches de Catilina, Salluste minimise leurs motivations politiques pour souligner leurs intérêts pécuniaires, connotés comme ignobles, et leur attitude psychologique : ils sont autant dépravés que leur chef. Cicéron, dans la deuxième *Catilinaire*, classe les conjurés en six catégories, *genera* (§18-23). L'historien établit un lien de cause à effet entre leur nombre et leur nature et la décadence de Rome : « [...] Il avait comme un cortège de satellites » (XIV 1)¹². La fidélité des conjurés et des soldats autour de leur chef, « intrépidité et force d'âme » (LXI 1)¹³, a fait consensus. Aucune délation, aucune fuite ne se produisirent.

Enfin, en ce qui concerne Cicéron, vu à travers les yeux de Gordien, le romancier cherche nettement à le peindre comme un homme hypocrite, manipulateur, intéressé, laid physiquement et un peu minable (p. 105). Il est vrai que la péroraison de la quatrième et dernière *Catilinaire* donne au lecteur moderne l'impression d'un être plein de fatuité et un peu démagogue. Après la liste des sacrifices qu'il prétend avoir faits au nom du salut de l'État, il demande : « [...] Je ne réclame de vous qu'une grâce, c'est que vous gardiez le souvenir de cette journée et de tout mon consulat » (XI 23)¹⁴.

W. Allen confère une place toute particulière, en cette période de crise de la République romaine, au préteur. Rappelons que cette magistrature fut créée à la chute de la royauté. En 367 avant notre ère le préteur dit urbain (*praetor urbanus*) est chargé essentiellement de la juridiction civile et criminelle à Rome. La préture est le troisième échelon du *cursus honorum* et, comme les autres magistratures (sauf exception) elle est annuelle. Comme les consuls, les préteurs possèdent l'imperium et les auspices majeurs. Ils sont élus par les comices centuriates. Ils peuvent aussi exercer un commandement militaire, convoquer les comices et le Sénat. Le pouvoir législatif du préteur est rendu par le terme latin *jurisdictio* : droit et action de rendre la justice. Enfin, le plus important pour l'épisode étudié ici, ils proposent les lois et prennent des édits (*jus edicendi*).

Allen, partant de ce terme *juris dictio*, suggère que les édits du préteur étaient flous : si les lois ne proposaient pas de modèle, pas de référence à un

¹² [...] *stipatorum catervas habebat*.

¹³ [...] *quanta audacia quantaque animi* [...].

¹⁴ [...] *nihil a vobis nisi hujus temporis totiusque mei consulatus memoriam postulo* [...].

procès en cours, alors, dit Allen, le préteur devait s'entourer de personnes qualifiées. C'est pourquoi, poursuit Allen, les Cours de justice et donc l'ensemble du système judiciaire étaient susceptibles de déformation et de dévoiement, et les lois se trouvaient à la merci des ambitieux politiques¹⁵.

Autant Salluste que Cicéron signalent ce gauchissement avec le mot *iniquitas*¹⁶. Pourtant, dans les années 1980, la spécialiste du droit romain antique Michèle Ducos voit dans cette façon de procéder non une perversion mais une opportunité, une souplesse qui permet au droit romain d'évoluer selon « les circonstances et les besoins de la société »¹⁷. Allen suppose qu'en 63 le préteur urbain était Quintus Caecilius Metellus Celer (103 ? 100-59 avant notre ère). Ce personnage gouvernera la Gaule cisalpine à la place de Cicéron. Sa mort brutale a fait émettre l'hypothèse qu'il fut empoisonné par sa femme Clodia et un cousin.

Quel est le traitement du préteur par les auteurs latins et par Steven Saylor ? Salluste, Cicéron et le romancier mentionnent le préteur Lucius Valerius Flaccus. De la grande famille Valeria, il surprit les lettres des conjurés entre les mains des Allobroges et les apporta à Cicéron. Cicéron le paya en retour quand, alors que Lucius Flaccus était gouverneur en Asie, il prononça un plaidoyer en sa faveur, en 59. Dans la troisième *Catilinaire* Cicéron emploie, pour qualifier Flaccus et son collègue à la préture, des termes valorisants : très courageux, très attachés à la République (III, 5-6)¹⁸ afin de connoter positivement sa propre attitude.

Salluste, qui n'a pas la même implication personnelle que le consul-avocat, ne consacre que quelques courtes lignes au préteur. Il précise qu'avec son collègue il arrête sur le pont Milvius les Gaulois qui fuient Rome ; il apporte les fameuses lettres au Sénat (XLV et XLVI 8).

Le romancier procède autrement pour insérer ce personnage historique et son rôle dans le dévoilement de la conjuration. Il choisit de développer, à l'intérieur d'un dialogue entre Gordien et une figure anonyme, le récit fait par un personnage populaire, un marchand (p. 366-371). Avec le ton familier et spontané de ce personnage fugace et les réactions de Gordien, Saylor fait passer au lecteur non spécialiste ces épisodes de crise et leurs conséquences vues par le petit peuple : « C'est pas tous les jours que de pareils événements arrivent, dans la vie d'un homme » (p. 370).

¹⁵ Voir le passage d'Asconius dans l'article d'Allen note 12.

¹⁶ Voir note 10 dans l'article d'Allen.

¹⁷ *Rome et le droit*. Paris : LGF/Le Livre de poche, coll. « Références », 1996, p. 16-19. Lire aussi l'article « Les Romains et la loi. Recherches sur les rapports de la philosophie grecque et de la tradition romaine à la fin de la République », in *L'Antiquité classique*, vol. 56, n° 56, 1987, p. 481-483, en ligne sur le site Persée.

¹⁸ *fortissimos, amantissimos rei publicae*.

Pour terminer, il est intéressant, afin de toucher concrètement la relecture moderne de la conjuration de Catilina, de comparer le dernier discours de Catilina, prononcé juste avant la bataille de Pistoia (Pistoria) en janvier 62, écrit d'une part par Salluste, d'autre part par Saylor.

Salluste, contemporain des événements, suit la tradition grecque du discours reconstitué¹⁹. Il signale systématiquement ne pas posséder le texte original par l'expression au génitif *bujuscemodi*, « de cette façon » : *orationem bujuscemodi habuit* (LVII 6). Ce type d'expression précède le discours que tient Catilina devant ses partisans pour leur exposer ses projets après l'échec de la conjuration de Pison (XX 1), et introduit le discours de César, *bujuscemodi verba locutus est* (L-LI) et le discours de Caton (LII-LIII) *bujuscemodi orationem habuit* au sujet des châtiments à infliger aux conjurés ; cette expression introduit également le message de Caius Manlius à Marcius Rex *cum mandatis bujuscemodi* (XXXII). Toutefois, l'agitation des membres de l'assemblée a sans aucun doute perturbé le déroulement de ces discours, qui n'ont probablement pas pu être prononcés en continu comme le laisserait croire le texte de Salluste.

L'ultime discours de Catilina occupe le chapitre LVIII. Ses arguments sont le courage personnel et militaire, et les valeurs défendues. Le texte de Saylor est plus court car il comporte des suppressions et des ellipses. Globalement le romancier vise à réorganiser les éléments afin de les dramatiser et aussi de les rendre plus accessibles au lecteur moderne. La première phrase semble traduite du latin : *verba* est rendu par discours, *oratio* par harangue. Saylor supprime une phrase trop vague pour être dramatique : « Je vous ai cependant convoqués pour vous donner quelques avis [...] »²⁰. À la place Saylor introduit une anaphore qui va conclure chaque argument : « Mais la coutume veut qu'un général fasse une harangue à ses troupes avant une bataille et c'est ce que je vais faire » (p. 400) ; cette phrase est censée refléter l'attachement à la tradition et s'inscrire dans l'histoire, la mentalité, les valeurs romaines.

Saylor conserve le développement sur la peur : « Si la peur nous fait lâcher pied »²¹. Il abrège en revanche le développement de Salluste sur la technique militaire de Lentulus et résume en un seul paragraphe la situation des forces antagonistes et les valeurs pour lesquelles lui-même et son armée se battent : la patrie, la liberté, la vie²². Saylor supprime l'allusion au parti politique des *optimates*, sobrement exprimée chez Salluste, plus explicitée dans la traduction CUF : « Pour maintenir le pouvoir aux mains de quelques patriciens » (LVIII 12)²³. Saylor modifie

¹⁹ Voir l'Introduction de B. Ornstein, p. X-XII.

²⁰ *Sed ego vos, quo pauca monerem, advocavi.*

²¹ [...] *si metu cesserimus* [...].

²² *pro patria, pro libertate, pro vita.*

²³ *pro potentia paucorum.*

l'image humiliante du troupeau : « Comme un vil troupeau » (LVIII 21)²⁴ en ne conservant que l'image de courber l'échine devant l'ennemi, à savoir les *optimates*. Ce rappel plus tardif que chez Salluste du parti des ennemis a pour but de clarifier une dernière fois pour le lecteur moderne la position respective des deux armées avant la bataille, l'une dirigée par Catilina en personne, l'autre par C. Antoninus et son lieutenant sur le terrain M. Petreius (LIX 4).

Les deux auteurs achèvent la harangue du héros sur le thème du courage : « [...] combattez en braves et n'abandonnez à vos ennemis qu'une victoire sanglante et lamentable » (LVIII 21)²⁵. Manifestement, Saylor a cherché à ne pas égarer le lecteur dans le contexte historique et à le rapprocher du héros, Catilina (et non pas Gordien). Il a recours à un artifice romanesque. Il fait un ajout à Salluste, à savoir un bref développement sur les rapports individuels de Catilina avec chacun des membres de son armée. « Rares sont ceux que je n'ai pas accueillis personnellement » (p. 400). Le personnage principal Gordien est la figure récurrente des dix romans historiques de la série, parus dans la collection « Grands détectives ». Saylor en fait un enquêteur professionnel, ce qui est bien commode et pour l'aspect historique et l'aspect policier. Gordien est un personnage fictif. Il s'exprime à la première personne, il est le narrateur. Aussi le procédé de la focalisation interne permet-il l'expression d'une subjectivité qui humanise Catilina et l'enrichit à mesure des découvertes, sentiments et réflexions de Gordien et des siens (I 3, III 5-6, 10-11). Catilina est vu en termes valorisants. Gordien, dans cet ultime épisode, note que Catilina se refuse à la langue de bois de la majorité des chefs de guerre ; cette opinion vient rompre le déroulement de la harangue : « [...] Il avait choisi le franc-parler et l'honnêteté devant ses soldats » (p. 441).

Des milliers de pages ont été écrites sur la crise de la République romaine du premier siècle avant notre ère. L'école anglo-américaine de la fin du XIX^e et au XX^e siècles a cherché à inverser ou du moins à nuancer les visions antagonistes des Anciens, au bénéfice de Catilina. La réhabilitation suprême s'opère dans la fiction romanesque : Catilina devient la figure héroïque détachée des valeurs romaines pour devenir le ferment de l'intrigue. Cette évolution correspond aussi à l'individualisme croissant des sociétés. L'ambition personnelle va tendre à se superposer, voire à se substituer au dévouement de classe, de famille, de culture.

²⁴ *sicuti pecora.*

²⁵ [...] *virorum more pugnantes cruentam atque luctuosam victoriam hostibus relinquatis.*

ANNEXE 1

Principaux protagonistes et leur position

Lucius Sergius Catilina, vers 108 avant notre ère-62 avant notre ère à Pistoia, famille patricienne

68 : préteur

67-66 : propréteur en Afrique

65 : accusé, à l'instigation notamment de Caton, de meurtre et d'enrichissement éhonté, acquitté (sans doute avec l'appui de César, membre des *judices quaesitionis*) mais

64 : ne peut pas se présenter aux élections consulaires

63 : échec au consulat ; Silanus et Murena sont élus consuls

premières accusations de Cicéron contre Catilina sur d'anciens crimes et malversations

de juillet à décembre 63 : Catilina tente de préparer une nouvelle candidature au consulat pour 62 ; dévoilement de la conjuration

- Marcus Tullius Cicero, 3 janvier 106-7 décembre 43, chevalier municipal, *homo novus*, soutenu par les optimates ; auteur du Pro Murena et des 4 Catilinaires

- Caius Julius Caesar, 13 juillet 101-15 mars 44, parti des *populares*, partisan de l'emprisonnement des conjurés et de la confiscation de leurs biens

- Marcus Portius Cato (Caton d'Utique), 95-46, chef de l'oligarchie sénatoriale, partisan de la mise à mort des conjurés

- Marcus Licinius Crassus, 115-53, l'homme le plus riche de son temps, partisan de Sylla

- Quintus Lutatius Catulus, auteur de la loi Lutatia *de vi*

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie primaire

CICÉRON, *Discours, Catilinaires*, tome X, texte établi et traduit par H. Bornecque et É. Bailly, Paris : Presses Universitaires de France, Collection des Universités de France, 1974

—, *Pour Caelius*, texte établi et traduit par J. Cousin, Paris : Presses Universitaires de France, Collection des Universités de France, 1969

PLUTARQUE, *Vies parallèles II*, texte établi par É. Chambry, Paris : Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2001 (1957-1983)

SALLUSTE, *Conjuration de Catilina*, texte établi et traduit par B. Ornstein et J. Roman, Paris : Presses Universitaires de France, Collection des Universités de France, 1924

SAYLOR, Steven, *L'Énigme de Catilina (Catilina's Riddle)*, 1993), Paris : 10/18, coll. « Les grands détectives », 1998 (Ramsay, 1997)

SUÉTONE, *Vies des douze Césars* I, texte établi et traduit par H. Ailloud, Paris : Presses Universitaires de France, Collection des Universités de France, 1967

Bibliographie critique

Ouvrages

- BORDET, Marcel, *Précis d'histoire romaine*, Paris : Armand Colin, coll. « Histoire ancienne », 1991 (1969)
- DUCOS, Michèle, *Rome et le droit*, Paris : LGF-Le Livre de poche, coll. « Références », 1996
- FREDOUILLE, Jean-Claude, ZEHACKER, Hubert, *Littérature latine*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. « Premier cycle », 1993
- HINARD, François (sous la direction de), *Histoire romaine*, tome I *Des origines à Auguste*, chap. XVIII : « L'agonie », Paris : Librairie Arthème Fayard, 2000
- MADAULE, Jacques, *César*, Paris : Éditions du Seuil, coll. « Le temps qui court 1969
- NICOLET, Claude, ALAIN, Michel, *Cicéron*, Paris : Éditions du Seuil, coll. « Le temps qui court », 1961
- PELLETIER, André, *Lexique d'antiquités romaines*, Paris : Armand Colin, coll. « U », 1972
- PORTE, Danielle, *Naufragés du latin. Ce livre est le vôtre !*, Paris : Ellipses, 1999
- THUILLIER, Jean-Paul et alii, *Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine*, Paris : Hachette, coll. « Supérieur », 2002

Articles

- GRANGÉ, Ninon, « Cicéron contre Antoine : la désignation de l'ennemi dans la guerre civile », in *Les Discours de la guerre*, 73/2003, p. 9-23, <http://mots.revues.org> (page consultée le 19/02/2015)
- RAUBAUGH, Lauren E., « *Lucius Sergius Catilina : Villain or Victim ? The Famed Cicero as a Violent Aggressor* », vol. 4, n° 08, 2012, <http://www.studentpulse.com/article/687/> (page consultée le 10/02/2015)

ANNEXE 2

In defense of Catiline, Walter Allen Jr²⁶, *The Classical Journal*, Vol. 34, N° 2, novembre 1938, pp. 70-85

Traduction²⁷

En dépit du fait que la cause d'une révolution est d'habitude estimée comme un fait historique très important, et en dépit du fait que tant de choses ont été écrites au sujet de la conjuration de Catilina, quasiment aucune attention n'a été portée au problème de la motivation. Nous n'avons aucun droit de supposer que n'importe quel homme, sans cause raisonnable, ait dit un jour tout simplement : « Je vais commencer une conspiration aujourd'hui ». Et les autorités antiques sont tout à fait certaines que Catilina n'était pas fou et qu'il avait quelques qualités effectives²⁸. Et jamais nul homme n'a jamais conduit le peuple à étendre sa conspiration juste parce qu'il avait un tempérament globalement révolutionnaire. Les études concernant Catilina ont tendance à le traiter comme s'il était le méchant d'un mélodrame. Il ne l'était pas. Il était un homme politique et du moins il croyait savoir ce qui pouvait et ne pouvait pas être réalisé. En conséquence il aborda toutes ses difficultés d'un point de vue rationnel, et nous avons toute raison de supposer qu'il ne commença pas sa conspiration avant qu'il n'eût décidé qu'il n'y avait pas seulement l'occasion d'une révolution mais aussi une probabilité de succès importante.

Le fameux défenseur de Catilina a toujours été le professeur Beesly. Il est complètement discrédité maintenant, et aucun effort ne sera fait pour justifier son approche du problème. Beesly a fait un total contresens sur la politique de la période, mais son opinion à l'égard de la mentalité du temps est excellente et son chapitre supportera une relecture. Le professeur Mohler a écrit un essai intéressant, comparant la situation à la politique moderne en interprétant les résultats de la campagne de l'année 63 sur une base économique. Il étudie très sérieusement

²⁶ W. Allen Jr a enseigné de 1945 à 1969 au Department of Classics de l'Université de North Carolina. Il a essentiellement publié ses nombreux articles dans la revue *Classical Weekly*. Dans cet article, il s'appuie surtout, pour s'en distancier, sur Edward Spencer Beesly (1831-1915), spécialiste de Marx, et sur A. H. J. Greenidge, auteur notamment de *The legal procedure in Cicero's time* (Oxford, 1901), et, avec L. Clay, de *Sources for roman history 133-70 b.c.* (2^e édition revue, 1960).

²⁷ Nous avons supprimé les notes correspondant aux références critiques pour ne signaler que les références aux auteurs antiques. Les traductions signalées par un * sont de l'auteur de l'article, les autres sont tirées de la Collection des Universités de France.

²⁸ Le plus célèbre passage est la défense de Cicéron concernant l'association de Caelius avec Catilina, *Pro Caelio* 10-14.

les lettres écrites par Manlius à Marcius Rex et par Catilina à Catulus²⁹, mais il ne développe pas les sujets de ces lettres aussi loin qu'à mon avis il est possible. Il est l'un des rares spécialistes à assumer de considérer en profondeur le point de vue des conspirateurs sur la question.

C'est un commentaire éloquent sur le génie littéraire de Salluste et de Cicéron que même les défenseurs de Catilina n'aient pas pensé qu'il ait pu être honnête dans les déclarations qu'il fit à son propre sujet. Un ré-examen de la preuve d'un point de vue dénué de préjugé montre qu'il y a une remarquable constance dans les différentes remarques de Catilina sur son programme. Sur aucun des principes importants de sa plate-forme il ne se contredit lui-même et aucune action des conspirateurs n'est flottante dans l'intention. Ils savaient tous ce qu'ils allaient faire et ils avaient un vrai programme dans lequel il peut être montré, grâce au témoignage de Cicéron, qu'ils croyaient honnêtement. Séparons les faits des allégations des libelles usuellement faites au sujet de Catilina, et nous avons une compréhension plus claire de ce qui arriva vraiment pendant le consulat de Cicéron.

Les références constantes à l'endettement nous fournissent une idée du socle général de la conspiration³⁰. La réclamation de *novae tabulae*, par lesquelles était désignée une réduction ou une abolition des dettes, est si banale dans la période cicéronienne que nous pouvons l'accepter comme telle et ne pas nous en occuper. Une telle démarche de notre part est juste seulement s'il n'y a pas de témoignage pour nous fournir d'informations plus exactes concernant les conditions qui produisirent le désir de *novae tabulae*. Le peuple à Rome avait été oppressé par la dette pendant des générations et personne n'avait jamais trouvé de solution adaptée à sa terrible situation. Il n'y a rien d'extraordinaire dans cet état de choses en 63. Mais si nous pouvons trouver là une étincelle qui met le feu à la traînée de poudre que l'endettement offre toujours dangereusement à tout réformateur révolutionnaire, alors nous avons un fait d'assez d'importance pour expliquer le début d'une conspiration.

À une certaine période pendant le consulat de Cicéron — nous ne pouvons pas établir une date plus précise — l'or était exporté d'Italie en si grandes quantités que Cicéron, sur ordre du Sénat, envoya un questeur à Puteoli pour établir un embargo sur l'exportation de l'or et de l'argent à partir de ce port³¹. Notre information s'arrête court à ce point et nous sommes obligé d'avoir recours à des hypothèses. L'or et l'argent quittaient Rome pour l'une de deux raisons, soit parce que la richesse n'était pas à l'abri à l'intérieur des frontières de l'Italie, soit parce

²⁹ Salluste, *La Guerre de Catilina*, respectivement 33 et 35.

³⁰ *Ibid.*, 33, 1 et 4-5 ; 37, 4-9 ; Cicéron, *Contre Catilina*, II, 17-23.

³¹ Cicéron, *Contre Vatinius* 12 ; *Pour Flaccus* 67.

qu'il y avait des gains plus grands dans les régions. Au moment où la conspiration réelle fut révélée, il y avait une terreur à Rome parmi les riches et les classes créditrices ; et Q. Considius gagna sa renommée parce qu'il avait assez de foi dans le destin de l'État romain pour ne pas demander à ce moment le retour de son argent, restaurant par cet acte de courage la confiance chez les autres crédeurs et empêchant la panique³². Il est difficile, néanmoins, de voir, particulièrement en considérant la confiance que l'action de Considius est dite avoir produite, pourquoi il y aurait dû y avoir un si grand flot de monnaie au point de perturber le Sénat. Je pense que nous devrions regarder de plus près l'autre cause possible.

L'exportation de l'or en grosses quantités devait naturellement rendre à Rome l'argent cher et les taux d'intérêt hauts. Une situation qui prévalait en 62 et 61 aussi bien qu'en 63. Aussi est-il absurde de considérer l'embargo comme produit par une crise temporaire en 63³³. Si la monnaie quittait l'Italie pour de hauts, peut-être spéculatifs, profits, où allait-il ? Probablement vers l'Orient, pour lequel le port de Puteoli, que Cicéron mentionne dans son rapport, était d'habitude le point d'embarquement. Pompée achevait juste à ce moment ses conquêtes et les possibilités d'exploitation pendant la période de reconstruction étaient énormes, possibilités que Pompée ne manqua pas de voir³⁴. On ne doit pas oublier que Pompée était un membre de l'ordre équestre, et qu'il y avait eu des chevaliers, en tant qu'opposés aux sénateurs, qui avaient été extrêmement soucieux de le voir envoyé en Orient pour remplacer Lucullus. Ils ne tarderaient pas à tirer profit des victoires de Pompée sur terre, et ils seraient également capables d'élargir leurs entreprises commerciales maintenant que les mers étaient libres de pirates. En conséquence les *equites*, propre ordre de Pompée, voulaient absolument leur argent et essayaient probablement de le récupérer rapidement. Ce devait être dur pour les débiteurs, et les taux d'intérêt devaient monter. Les débiteurs étaient écrasés. Pour soulager la situation le Sénat mit un interdit sur l'exportation d'or et d'argent. Le Sénat ne se souciait pas si les *equites* souffraient ; les sénateurs devaient être occupés. Mais, comme nous le verrons, tout ne fonctionna pas comme attendu. Si laborieuse qu'une telle reconstitution de la situation puisse être, cela établit au moins un fait, qu'il y avait une souffrance inhabituelle chez la classe débitrice dans l'année 63.

Pour se détourner momentanément de sujets purement financiers, nous pouvons noter qu'il y a dans la lettre de Manlius à Marcius Rex une pointe de sincérité qui ne devrait pas être omise. Si nous considérons que la lettre présente les vues honnêtes de ce groupe de personnes en Étrurie, nous devrions accorder

³² Valère Maxime, IV, 8, 3.

³³ Cicéron, *Aux familiers* V, 6, 2 (62 avant notre ère) ; *À Atticus* I, 12, 1 (61 avant notre ère).

³⁴ Cicéron, *À Atticus* VI, 3, 5.

plus d'attention aux deux mentions d'un préteur : « Tant a été cruelle la férocité des usuriers et du magistrat », et : « Nous vous en conjurons, toi et le Sénat, venez en aide à vos malheureux concitoyens, rendez-nous la protection des lois que nous a enlevée l'injustice du préteur » etc.³⁵. Le préteur ici mentionné était apparemment en conflit avec les gens dont il jugeait les procès, car Cicéron dit : « Or donc, que les méchants se retirent, qu'ils se séparent des honnêtes gens, qu'ils se rassemblent en un seul lieu, qu'un mur, enfin, les sépare de nous, comme je l'ai souvent demandé ; qu'ils cessent d'attenter à la vie du consul dans sa propre maison, de faire cercle autour du tribunal du préteur urbain, d'assiéger en armes la curie », etc. (*Contre Catilina*, I, 32). Et plus tard il remarqua que l'armée de Catilina était composée « de classes sociales variées et de ces gens qui ont déserté le tribunal pour dette plus volontiers que cette armée ; que je le mette en présence, non pas de nos soldats, mais simplement d'un édit du préteur, ils s'effondreront tous » (*Contre Catilina*, II, 5). Il y a une assez bonne preuve que Q. Caecilius Metellus Celer était préteur urbain en 63, même si nous sommes loin d'en être certain³⁶.

Puisque l'édit du préteur urbain semble avoir été majoritairement la source du mécontentement, nous devons regarder la situation et voir ce qui arriva cette année-là. L'édit d'un préteur sous la République était une chose très souple. Le préteur rendait son *edictum perpetuum* au début de l'année dans laquelle il révélait au public les règlements par lesquels il conduirait sa *jurisdictio*. Qu'il inclue ou non un corpus de lois dans son édit est problématique et de peu d'importance ici pour nous ; le fait important pour nous est que quand manquait un corpus de lois sur lequel il pût juger ses procès, il remplissait ces trous avec l'assistance d'un avis légal de bonne qualité qu'il convoquait à son aide. Même là où un corpus de lois existait, son interprétation pouvait sans doute différer beaucoup de l'intention originelle de ses promoteurs. La perspective de faveur et d'influence qu'offrait un tel système était naturellement énorme et d'une nature à séduire le cœur d'un Romain qui aimait jouer un rôle politique. La pratique des cours et même

³⁵ Salluste, *La Guerre de Catilina*, 33, respectivement 1 et 5. Un intéressant usage voisin d'*iniquitas* se trouve chez Cicéron, *Pour M. Tullius*, 38 : « Si tel n'en est point l'objet, à quoi bon toutes tes paroles pour réclamer du préteur qu'il ajoutât dans la formule CONTRAIREMENT AU DROIT (*injuria*) ? À quoi bon, parce que tu ne l'avais pas obtenu, ton appel aux tribuns de la plèbe, et ici, au cours de l'instance, tes plaintes à propos du déni de justice (*iniquitatem*) du préteur, parce qu'il n'a pas ajouté CONTRAIREMENT AU DROIT ? ».

³⁶ Cicéron, *Pour Sulla*, 65 ; Valère Maxime VII 7, 7. Si Celer était le préteur urbain, nous pouvons noter qu'il avait largement l'habitude de terminer autoritairement l'émergence de ce au sujet de quoi nous allons démontrer qu'il a été la cause immédiate (Salluste, *La Guerre de Catilina* 30, 5 ; 42, 3 ; 57, 2-3).

l'ensemble du système judiciaire étaient en conséquence en partie dans la dépendance de la politique de l'homme qui était en charge pour cette année-là.

Au sujet des démons auxquels l'édit du préteur pouvait donner naissance, Greenidge est très précis : « Mais on a découvert que le conflit d'autorité, qui à Rome était supposé généralement être suffisant pour maintenir un magistrat à l'intérieur des lignes, n'était pas suffisant pour assurer le respect dû à l'édit même par le magistrat qui l'avait émis »³⁷. L'extrême souplesse de ses règlements, et le caractère incertain de leur origine doivent avoir offert de nombreuses occasions d'indulgence envers le harcèlement ou le favoritisme. La tentative pour limiter cette autorité discrétionnaire était une des contributions valables à une réforme de la part du parti démocratique.

Supposant cet usage large et souvent malfaisant du pouvoir, regardons ce que Metellus Celer fit avec. Nous ne pouvons pas être certain qu'il était préteur urbain en 63, et c'est un sujet qui ne fait pas de réelle différence pour la discussion, car en tout cas le préteur urbain doit avoir été quelqu'un comme lui, mais s'il était le préteur urbain, il devait avoir la charge d'une grande quantité de procès civils, dont beaucoup devaient concerner la dette. Metellus était notoirement conservateur et il y avait un mouvement réactionnaire établi du côté du Sénat exactement à ce moment parce que Pompée était loin de Rome et que les biens du parti populaire étaient en mauvais état³⁸. En conséquence, il semble que Metellus géra sa Cour dans une direction dans laquelle il recouvra la faveur de son parti, et il créa alors une situation qui était intolérable à beaucoup de gens³⁹.

³⁷ Asconius, *Contre la loi Cornelia* * « Ensuite, même si personne n'a osé s'y opposer, il a porté une autre loi Cornelia, alors que beaucoup y étaient opposés, à savoir que les préteurs diraient le droit à partir de leurs propres édits : et cet acte en gros emporta la gratitude des préteurs ambitieux, qui avaient pris l'habitude de dire le droit d'une manière diverse. » Cette loi fut promulguée en 67 et doit avoir ainsi limité le préteur au temps de Catilina, mais le préteur pouvait encore rédiger son propre édit et être aussi strict qu'il le voulait dans son application.

³⁸ Salluste, *La Guerre de Catilina* 39, 1-2, en particulier la phrase : « [...] Et, grâce à la terreur inspirée par leurs tribunaux, empêchaient tous ceux qui ne pensaient pas comme eux d'agiter le peuple à leur gré, dans l'exercice de leurs magistratures ».

³⁹ En lien avec le mouvement réactionnaire du Sénat à cette époque, il vaut la peine de noter la condition des Allobroges. On rappellera que Fonteius en 69 avant notre ère avait été défendu par Cicéron sur l'accusation de traiter mal cette nation et certains de ses voisins à l'époque de son administration. À ce moment ces ambassadeurs étaient encore venus à Rome pour se plaindre au sujet de l'*avaritia* de plusieurs magistrats (Salluste, *La Guerre de Catilina*, 40, 3 ; Appien II, 4), et ils se mirent à récriminer contre le Sénat de ce « qu'il n'y avait aucun appui de sa part ». Ils étaient à cette époque en public et en privé écrasés par la dette et attendaient la mort comme seul remède à leurs maux (Salluste, *op. cit.*, 40). On se rappelle la déclaration assez amère dans le discours de Caton (Salluste, *op. cit.*, 52, 6) : « Il ne s'agit aujourd'hui ni des finances de la république, ni d'outrages faits à nos alliés ; notre liberté, notre vie même est en jeu » à laquelle devrait être comparée la réponse de Marcius Rex à la lettre de Manlius : « S'ils avaient quelque

Dans sa fièvre réactionnaire le Sénat fut une aide involontaire aux *equites*. Le Sénat avait rédigé un édit prétorien strict dont les *equites* avaient fait en sorte de faire plein usage. Le Sénat dut alors adopter la mesure extrême d'interdire l'exportation d'or et d'argent, contredisant ainsi dans une certaine mesure l'édit par lequel ils avaient maintenu de force les droits de la propriété privée. La situation financière était devenue si tendue que pour un temps les deux ordres trouvèrent leurs intérêts respectifs identiques.

Greenidge clarifie la question soulevée par la lettre de Manlius : « L'incarcération personnelle continue encore, mais peut-être avec une signification légèrement différente de celle qu'elle avait eue dans les premiers temps. Ce n'est peut-être pas, à cette période, tant l'affirmation d'un droit absolu pour la personne du débiteur qu'un moyen prudent d'assurer le paiement de sa dette en limitant sa liberté ; en d'autres termes, cette procédure est moins étroitement modelée sur celle par laquelle le *nexus* tombait en dépendance.

À la page 279 il continue : « Cette tradition d'emprisonnement pour dette en défaut de paiement était trop forte même pour le préteur. Dans l'exécution des effets de sa propre *judicia* il la conserve et elle apparaît comme l'un des deux modes normaux d'application d'une décision chez Salluste, chez Cicéron, et dans la loi Rubria ».

Greenidge interprète aussi l'édit dans le *Contre Catilina* comme probablement celui qui fait référence à la saisie personnelle et page 283 il dit : « La plainte qui provient d'un soldat sans le sou qui s'était jeté dans le mouvement de Catilina montre que les deux bras de la loi pouvaient être employés en 63 avant notre ère, et le motif justifié de la plainte semble être que la *missio*⁴⁰ n'avait pas aboli l'emprisonnement pour dette ; mais le passage est trop général pour prouver

requête à présenter au Sénat, ils devaient d'abord déposer les armes, et se rendre à Rome en suppliants ; le Sénat du peuple romain s'était toujours montré d'une humanité et d'une clémence telles que nul n'avait jamais imploré son secours en vain » (Salluste, *op. cit.*, 34, 1) et la description du Sénat par Cicéron (*Contre Catilina* IV, 2) comme « recours suprême de toutes les nations ». Considérant qu'ils avaient à écouter de tels discours prétentieux il n'est pas étonnant que les Allobroges aient à l'époque du jugement de Fonteius déclaré qu'ils étaient sur le point de se révolter à moins que Fonteius ne fût puni pour ses actes illégaux (*Pour Fonteius* 33-36). Comme résultat d'un tel traitement les Allobroges étaient enclins à partager leur sort avec les conspirateurs parce qu'ils avaient tous souffert de semblables abus, qui provenaient de la dette. Mais ils voulaient trahir la conspiration parce qu'ils avaient plus à gagner de cette façon et qu'ils ne pouvaient pas espérer la liberté que les conspirateurs romains pouvaient attendre en cas de succès. Ils furent les seuls à trahir Catilina aussi longtemps qu'il y eut un espoir de succès (Salluste, *op. cit.*, 41, 1-3). Il est désagréable d'observer que, en dépit des récompenses qu'ils reçurent, ils ne trouvèrent apparemment aucune compensation pour les abus au sujet desquels ils étaient venus à Rome pour se plaindre.

⁴⁰ *Missio in possessionem*, la saisie des biens du débiteur.

que les biens d'un homme pouvaient être vendus et son corps alors condamné à l'emprisonnement ».

Nous pouvons ainsi voir que les conspirateurs eurent un motif de plainte vraiment bien réel, même si nous ne pouvons pas affirmer sa nature, et un motif qui apparemment était très spécifique de l'année 63 avant notre ère⁴¹. Mais si ce fut la cause de la conspiration de 63, quelle fut la cause de celle qu'on appelle la Première Conspiration de 66-65 ? Il doit être fermement affirmé qu'il y a une grande différence de nature entre les deux conspirations. La première était une tentative pour le pouvoir, simple et entière. Et Catilina n'en fut pas le chef. La seconde semble avoir été un effort sincère pour aider les opprimés et les pauvres et Catilina fut le chef⁴².

Que firent, alors, ces gens pour trouver un soulagement ? Je pense que c'est là que nous voyons une action particulièrement caractéristique de Catilina. Il rappelait toujours qu'il était un membre d'une ancienne et jadis illustre famille, et le fait que Cicéron l'eût défait dans l'élection au consulat fut une des choses qui le conduisirent à la conspiration⁴³. Dans le but d'aider les opprimés, Catilina organisa un mouvement qui semble avoir une certaine ressemblance avec les retraits anciens de la plèbe hors de la Ville quand elle souhaitait exiger par la force des réformes de la part des patriciens⁴⁴. Que ce ne fût pas une rébellion armée est montré par le

⁴¹ C'est juste raisonnable de suggérer que le préteur Lentulus, qui fut exécuté pour complicité dans la conspiration, peut l'avoir rejointe à l'origine parce qu'il était opposé à la politique de l'autre préteur qui causait le trouble. Remarquons que des récits violents racontés à son sujet étaient utilisés principalement pour impressionner les Gaulois, c'est-à-dire la prophétie que trois Cornélii devraient être tout-puissants à Rome.

⁴² À ce point il est habituel de signaler que Catilina dit que seul un homme qui était lui-même ruiné pouvait être cru pour aider les pauvres (*Pour Murena* 50), autant que de dire que Catilina lui-même était affaibli (par ex. *Contre Catilina* I, 14). Mais dans sa lettre à Catulus (Salluste, *La Guerre de Catilina* 35, 3), il dit qu'il pouvait payer facilement ses propres dettes grâce à la fortune de sa femme et de sa belle-fille. Sur tous les points j'ai tendance à me fier à la lettre à Catulus, puisqu'elle était différente des lettres que Catilina écrivit à d'autres hommes de gouvernement influents avec une intention délibérée de tromper (Salluste, *op. cit.*, 34, 2-3) puisqu'elle était écrite d'ami à ami, et surtout parce qu'on ne pouvait pas mentir avec succès à un ami si loyal. On sent que Catulus était quelque peu malhonnête en lisant cette lettre au Sénat ; mais dans cette crise Catulus crut être obligé de mettre le bénéfice de l'État au-dessus de l'amitié. Le ton de la lettre montre que Catilina n'attendait aucune action de cette sorte de la part de Catulus. Que Salluste comprit quel remarquable document nous avons dans cette lettre est prouvé par la façon simple dont il la présente et la laisse parler par elle-même.

⁴³ Salluste, *op. cit.*, 31, 7 ; 35, 3-5. C'est bien de rappeler que les conspirations procèdent toujours de raisons variées, bien que dans cet article nous soulignons une seule raison. Cicéron crée un trouble injustifié au sujet du caractère choquant de l'appartenance des conspirateurs à un haut rang, mais à Rome il arrivait souvent que les conspirations fussent lancées par des membres des classes supérieures, comme les Gracques, Livius Drusus, Saturninus, Clodius, César.

⁴⁴ Salluste, *op. cit.*, en particulier 3-4.

manque d'armes quand Catilina finalement les rencontra, même après le transport nocturne des armes qui a tant effrayé les zones rurales⁴⁵. Et il faut noter que ces mouvements d'armes ne se produisirent pas avant que la cause de la sécession ne fût devenue désespérée. Il y a tout au long de l'histoire de la conjuration un écrasant sens du mélodrame dont, je pense, nous pouvons rendre Catilina responsable. Son erreur se trouva dans le fait d'être 200 ans après les temps ; il organisait une révolte archaïque dont il ne pouvait pas voir qu'elle était démodée. Son transport d'armes pendant la nuit, les élégantes répliques épigrammatiques à Caton et à Cicéron, les éclatantes déclarations au sujet de l'assistance aux pauvres et opprimés, l'utilisation par Catilina de l'aigle de Marius, la lettre anonyme de Lentulus⁴⁶, tous ces éléments sont une preuve que le sens du drame de Catilina s'exprimait de façon irréfléchie. L'idée doit avoir jailli de lui de susciter ce retrait surprenant en Étrurie de gens qui croyaient ne pas pouvoir demeurer en sécurité plus longtemps dans la Ville, une protestation qui était plus l'expression d'un désir de réforme qu'une protestation contre la reviviscence du vieux système de punition pour dette, comme c'est habituellement interprété.

Ces gens qui durent partir en Étrurie étaient désespérés et déterminés. Aucun d'eux n'abandonnerait le camp ni ne donnerait d'information contre le mouvement en dépit des récompenses promises⁴⁷. Ils ne commencèrent pas à quitter les rangs avant que le cas des conspirateurs ne devînt sans espoir après que les cinq hommes eurent été exécutés dans la Ville⁴⁸. Ceux qui restèrent combattirent bravement et aucun homme libre ne fut pris vivant⁴⁹. Jusqu'à exactement la dernière phase de l'action, Catilina a refusé l'assistance d'esclaves, en dépit des vœux exprès de ses collègues pour le contraire⁵⁰, montrant que si désespérée que sa délicate situation pût être, il sentait qu'il avait une cause respectable et était déterminé à la conserver telle.

Si nous voulons considérer les conspirateurs dans cet éclairage, comment devons-nous regarder Cicéron et les autres qui aidèrent à en finir avec eux ? À la première place, Cicéron savait très bien ce qui n'allait pas. Sa cruelle plaisanterie au sujet d'effrayer les conspirateurs avec l'édit du préteur en est une preuve suffisante.

⁴⁵ Salluste, *op. cit.*, 56, 3 ; 59, 5 : « Contre les brigands désarmés ».

⁴⁶ Salluste, *op. cit.*, 42, 2 ; Cicéron, *Pour Murena* 51 ; Salluste, *op. cit.*, 31, 9 ; 35, 3 ; 59, 3 ; Cicéron, *Contre Catilina* II, 13 ; Salluste, *op. cit.*, 44, 5.

⁴⁷ Salluste, *op. cit.*, 30, 6 ; 36, 2 et 5.

⁴⁸ Salluste, *op. cit.*, 57, 1.

⁴⁹ Salluste, *op. cit.*, 60-61.

⁵⁰ Salluste, *op. cit.*, 44, 5 ; 56, 5.

Tyrrell et Purser remarquent, avec un étonnement apparent⁵¹, que « Cicéron parle souvent de la conspiration de Catilina comme si son unique objet était d'échapper au remboursement des dettes ». Cela semble avoir été le principal motif⁵². Les passages à noter dans cette mise en relation sont (*Aux familiers* V, 6, 2 ; 62 avant notre ère) : *« C'est pourquoi sache maintenant combien j'ai de dette, à supposer que je désire m'engager par serment, mais certains, conduits par la haine, me rejettent et me haïssent ouvertement comme garant de la conspiration, certains n'ont pas confiance et craignent de ma part des pièges et ne pensent pas que l'argent puisse manquer à celui qui a délivré les usuriers d'un siège » ; (*À Atticus* II, 1, 11 ; 60 avant notre ère) : *« [...] Que je suis le garant de la dette » ; (*À son frère Quintus* I, 1, 6 ; 59 avant notre ère) : *« [...] Qui ou, parce qu'ils sont publicains, nous sont liés par les liens les plus étroits, ou, parce qu'ils font du commerce dans des conditions telles qu'ils sont riches, jugent qu'ils ont des fortunes intactes par l'effet de notre consulat ».

On peut comprendre l'attitude de Cicéron en rappelant qu'il considéra toute tentative de *novae tabulae* comme un mouvement en direction de la fraude⁵³, et dans son *Des Devoirs* il va jusqu'à dire « Jamais on n'a agi avec plus de force que sous mon consulat, pour ne pas les payer. Avec armes et camp la chose fut tentée [...] » (II, 84).

Maintenant nous pouvons saisir beaucoup plus aisément la nature de la *concordia ordinum*. C'était essentiellement une alliance des intérêts financiers sous la conduite de Cicéron dans le but de protéger leurs droits ; Cicéron pensa un peu follement même qu'elle pouvait être continuée comme une unité politique. L'arrangement montra des signes d'effondrement presque aussi vite qu'il fut créé, et il est intéressant d'observer qu'un des facteurs qui contribuèrent le plus à sa dissolution fut aussi financier, l'opposition obstinée de Caton à libérer les corporations d'*equites* des termes de leur excessivement grande exigence de gérer les taxes d'Asie⁵⁴. Il faut aussi noter quel intérêt inhabituel les *equites* prenaient dans l'ensemble de la conspiration. C'est vrai, bien sûr, que Cicéron venait de leur

⁵¹ Dans leur commentaire d'*Aux familiers* V, 6, 2. Dans son adresse finale avant la bataille, Catilina situe la cause de l'ensemble de la révolte sur le fondement de la dette (Salluste, *op. cit.*, 58, 13-15).

⁵² Pendant son consulat Cicéron eut une large expérience des tentatives pour l'abolition des dettes. Dion Cassius rapporte une proposition tribunicienne au sujet de l'abolition des dettes qui était soutenue par Antoine mais qui fut repoussée par Cicéron et ses sympathisants avant qu'elle arrivât à rien. Cette proposition a été, semble-t-il, faite au tout début de 63.

⁵³ « Ici la fermeté raisonnée, là, la folie furieuse » (*Contre Catilina* II, 25).

⁵⁴ Cicéron, *À Atticus* I, 18, 7 (60 avant notre ère) ; I, 17, 9 (61 avant notre ère) ; II, 9, 1 (59 avant notre ère). Une autre cause de malaise du côté des chevaliers était la proposition de résolution sénatoriale de poursuivre tous ceux qui avaient pris des pots-de-vin comme jurés (*À Atticus* I, 17, 8 (décembre 61 avant notre ère).

ordre, mais je ne trouve pas que ce soit une raison suffisante pour leur grande activité. Ce sont eux qui surveillent le Sénat, et ce sont eux qui effraient César après qu'il a fait un discours modéré au sujet de la punition des conspirateurs⁵⁵. C'est Atticus, habituellement modéré, qui est en charge d'eux⁵⁶. Tout compte fait, il semble y avoir ici plus que de l'amitié.

Il est nécessaire aussi d'essayer d'expliquer la situation dans les termes des partis politiques de la période, surtout puisque Beesly dit que Catilina était le chef du parti populaire. Il y avait deux partis principaux à cette époque. Bien sûr il n'y avait pas une chose telle qu'une organisation en forme ou un enregistrement de votants – nous désignons simplement les deux directions générales dans lesquelles on pouvait attendre que la masse des gens qui avaient le droit de vote porterait ses voix. Les deux partis avaient des chefs sénateurs – les chefs étaient régulièrement de rang sénatorial. Un parti se nommait lui-même *optimates* ou *boni* ; ils étaient les hommes des traditions familiales anciennes dont les ancêtres avaient été dans le service public depuis des générations et qui ne voyaient aucune raison pour laquelle aucun nouveau venu fût nécessaire pour les aider dans l'administration du gouvernement. Cicéron commença l'année comme consul du peuple⁵⁷, mais l'acheva comme membre du groupe des *optimates*, par lequel il était toléré plutôt qu'accepté⁵⁸. Il était vraiment un allié trop utile pour être repoussé ; et il se sentit toujours un peu mal à l'aise dans leurs rangs. L'autre parti était le parti populaire, qui a été largement composé dans sa gouvernance d'« hommes nouveaux » ou d'hommes qui pour quelque raison n'étaient pas acceptables dans le parti « optimat ». La partie essentielle de leur programme était la demande que la gestion du gouvernement ne fût pas le privilège de membres de vieilles familles peu nombreuses, mais que les charges, spécialement le consulat, fussent ouvertes librement à tous, mais d'habitude les *optimates* réussissaient à empêcher tout homme nouveau, même talentueux, à se hisser plus haut que le rang de prêteur. Le parti populaire n'avait aucun vrai programme au bénéfice du peuple. Leur projet principal était plutôt d'utiliser les votes du peuple comme moyen d'obliger le Sénat à satisfaire leurs propres requêtes. Aucun parti n'avait d'intention sérieuse de servir le bien public – ils désiraient tous deux les mêmes fins, haute charge publique et pouvoir au Sénat. Probablement le seul homme qui orientât sa carrière avec un réel

⁵⁵ Salluste, *op. cit.*, 49, 5 ; Suétone, *Julius* 14, 2.

⁵⁶ Cicéron, *À Atticus* II, 1, 7 ; Nepos, *Atticus* VI, 1 f.

⁵⁷ Cicéron, *Sur la loi agraire* II, 6 f.

⁵⁸ Les meilleurs exemples de la position de Cicéron et les insultes qu'il était forcé de supporter, un sujet dont j'espère traiter prochainement, se trouvent chez Salluste, *op. cit.*, 31, 7 ; Cicéron, *Sur la loi agraire* I, 27 ; II, 1-4, 100, 103 ; *Pour Sulla* 22-25 ; *Pour Murena* 15 f, 86 ; *Aux familiers* V, 1.

désir de servir l'État était Cicéron, et sa politique me semble osciller très difficilement entre le théorique et le provincial démodé.

Catilina, alors, n'était sans aucun doute pas le chef du parti populaire. S'il y eut un chef à ce moment où Pompée était loin, cette personne fut probablement César ou Crassus⁵⁹. Ce que Catilina semble avoir eu en tête était la formation d'un troisième parti⁶⁰, qui devait être créé en séparant du parti populaire des pauvres et opprimés qui ne recevaient aucune assistance en échange de leur aide aux sénateurs qui se querellaient pour le pouvoir, sauf quand à l'occasion des babioles croisaient leur chemin comme cadeaux en nature. Catilina allait avoir un véritable parti du peuple. Et le résultat fut que les deux autres partis se réunirent momentanément pour l'écraser.

Si Catilina était le chef d'un troisième parti, nous pouvons voir pourquoi il a été à ce point noirci par l'histoire. Tous les autres auteurs de nos sources historiques étaient alliés à quelque degré avec l'un ou l'autre parti et bien sûr ils n'eurent aucun mot positif à dire au sujet de Catilina ou d'un programme comme le sien. Le propre parti de Catilina, de toute façon, composé largement des classes plus pauvres ou d'un petit nombre de membres des classes supérieures qui étaient soit exécutés soit réduits au silence, était complètement désorganisé et ne put pas présenter son cas au tribunal de l'histoire. Si Catilina avait été relié au parti populaire officiel, duquel César devint plus tard le chef reconnu, il aurait probablement été mieux traité par Salluste, partisan de César. En réalité, Salluste ne

⁵⁹ Salluste montre que Crassus utilisait la technique du parti populaire à cette époque quand il remarque (*op. cit.*, 48, 8) que quelques personnes pensaient que Cicéron avait laissé Tarquinius répandre une information contre Crassus comme étant membre de la conspiration « [...] pour empêcher Crassus de troubler l'État en prenant la défense, selon sa coutume, des méchants ». Il faudrait comparer ceci avec la déclaration de Catilina dans sa lettre à Catulus (Salluste, *op. cit.*, 35, 3) : « J'ai pris publiquement en mains, selon mon habitude, la cause des déshérités ». Comme dit Cicéron en rapport avec le discours de César au sujet des conspirateurs (*Contre Catilina IV*, 9) : « On comprend désormais quel abîme sépare un frivole démagogue d'un esprit vraiment démocratique, soucieux d'assurer le salut de la démocratie ». César fit certainement à cette époque un discours modéré de sorte que ses justifications fussent acceptables à une date ultérieure si un trouble devait s'élever de l'exécution illégale des prisonniers, non parce qu'il espérait gagner quelque chose de la conspiration directement, dans la mesure où c'était complètement étranger à ses projets, sauf seulement que tout trouble dans l'État lui donnait une chance de réaliser ses desseins. Mais au sujet de ce discours, je pense que César suit la juste croyance politique, éprouvée et véritable, à savoir qu'il est habituel, en cas de doute, de toujours réclamer justice. Mon avis que César et Crassus n'ont jamais rien fait de plus que de participer sans conviction à la conspiration de 63 et qu'ils l'abandonnèrent dès que cela devint dangereux, est bien nourri par deux très bons articles [...].

⁶⁰ La référence qui parle d'une faction sans chef dans l'État (Cicéron, *Pour Murena* 51) ne décrit pas le parti populaire, bien qu'il fût pratiquement sans chef à ce moment ; Catilina parlait clairement d'un nouveau parti à constituer à partir d'une catégorie du peuple qui n'avait jamais eu de chef.

parle pas de lui avec admiration mais il en dit seulement assez pour laisser le lecteur attentif découvrir que Catilina n'était pas entièrement dénué de principes. Que Catilina eût un parti véritable derrière lui est démontré par la façon dont le peuple réagit au refus de Metellus Nepos de laisser Cicéron faire un discours à la clôture de son consulat⁶¹. C'était seulement une minorité qui soutenait Catilina, mais c'était là. Ce que Metellus Nepos avait en tête est un problème. Je pense que, puisqu'il est généralement connu comme ayant été un agent de Pompée, il essayait d'utiliser le segment de Catilina dans le parti populaire comme un coin d'ouverture par lequel Pompée pouvait assumer graduellement le contrôle de l'ensemble du parti et expulser César et Crassus.

L'archaïque sécession de la plèbe par Catilina fut facilement stoppée par les politiciens expérimentés de la République tardive, qui utilisèrent les moyens adaptés pour contraindre le troisième parti à une rébellion ouverte et le punissant alors pour trahison⁶². Sans doute cela semble être le sens de la déclaration que le signal de l'explosion des hostilités serait donné par l'apparition du tribun L. Bestia à une *contio*, dans laquelle il jetterait le blâme de la responsabilité de la guerre sur Cicéron⁶³. Traduit en langage moins sensationnel, ce qui est signifié est que les conspirateurs croyaient qu'ils étaient d'honnêtes citoyens cherchant une légitime compensation pour leurs actes mauvais, et qu'ils avaient été manœuvrés par des politiciens intelligents jusqu'à une position telle qu'ils devaient être traités comme des traîtres ; c'était le point de vue que Bestia devait exprimer lors de la réunion où il jeta le blâme de la guerre sur Cicéron. Ils ne désiraient pas combattre, mais les machinations politiques de la coalition de Cicéron les avaient portés à une situation telle qu'ils eurent à combattre pour leur vie. Par de nombreux aspects cette

⁶¹ Cicéron, *Aux familiers* V, 2, 7 ; Plutarque, *Cicéron* 23, 1 ; si les gens avaient aimé Cicéron autant qu'il choisit de le penser, Nepos n'aurait jamais osé poser un tel interdit ou il aurait été attaqué.

⁶² Une part de cette technique peut être vue dans la façon dont Cicéron utilisa la menace d'un incendie de la ville pour détacher les masses du peuple de la faction de Catilina (Salluste, *op. cit.*, 48, 1-2) ; cependant la plupart des autorités s'accordent que Cicéron exagérait largement le danger de feu.

⁶³ Salluste, *op. cit.*, 43, 1 : « [...] A la première nouvelle de l'arrivée de Catilina sur le territoire de Fésules, le tribun L. Bestia convoquerait l'assemblée du peuple, incriminerait les actes publics de Cicéron, et rejeterait sur cet excellent consul tout l'odieux d'une guerre atroce ; à ce signal, la masse des conjurés devrait, la nuit suivante, accomplir chacun sa tâche ». L'*optimus* dans ce passage semble se référer à Cicéron comme membre du parti optimiate ; cf. 34, 2 (« Catilina [...] écrivit [...] à tous les personnages de l'aristocratie romaine [...] ») qui montre l'adjectif dans la même signification. Dans le *Classical Journal* (XXXII, 298) j'ai récemment suggéré un lien entre l'utilisation d'*optimus* de Salluste et de Catulus. À cette époque il ne m'était pas encore venu à l'esprit que le mot indiquait peut-être l'affiliation politique de Cicéron, que Catulus pouvait trouver artificielle, mais nous avons là, je pense, la solution au problème. Pour des usages semblables d'*optimus*, cf. Cicéron, *Pour Caelius* 14 ; Nepos, *Atticus* 6, 1.

déclaration s'accorde étroitement avec les conclusions que nous avons presque atteintes sur la base d'une autre preuve⁶⁴.

Interprétée dans ce sens, nous pouvons voir comment la conspiration grandit. En 66-65 Catilina était impliqué dans une tentative pour le pouvoir. Il essaya et échoua à obtenir le consulat et en 63 et en 62, époque à laquelle Salluste nous conduit à croire qu'il avait déjà un projet humanitaire à l'esprit⁶⁵. Il n'y a rien dans sa candidature au consulat qui le signifierait comme un traître. Dans sa démarche et son appel aux votes il utilisait seulement la technique généralement approuvée en son temps. Quand il échoua dans sa candidature, il eut recours à un moyen archaïque de sécession de la Ville, une étape à partir de laquelle il était alors conduit, par ses propres erreurs de jugement et par les calculs politiques sensés de ses opposants, vers une position dans laquelle il pouvait être appelé un ennemi public et traité comme tel. Nous voyons dans cette situation la grandeur oratoire de Cicéron, car il fournit non seulement le cri et la fureur pour terrifier la masse mais aussi le camouflage pour dissimuler les réalités.

S'il avait réussi, Catilina aurait été un héros. César utilisa une méthode similaire quand il commença la Guerre Civile, déclarant qu'il protégeait les tribuns du peuple⁶⁶. On ne peut pas souhaiter que Catilina ait réussi. Bien que la condition du peuple qu'il essayait d'aider fût vraiment pitoyable, son plan n'offrait pas de vraie solution à ses difficultés, qui étaient après tout inhérentes au système romain de gouvernement et d'économie et qui ne purent pas être résolues de façon satisfaisante même par César quand il avait les pouvoirs de dictateur. Salluste⁶⁷ juge l'affaire avec finesse quand il dit que si Catilina l'avait emporté pour un temps, Pompée serait vite revenu d'Orient et l'aurait écrasé. Alors il y aurait eu sans aucun doute plus de proscriptions et une misère pire qu'auparavant. Ainsi nous devons reconnaître que Cicéron a agi pour le bien public général, bien que nous le trouvions utilisant des méthodes que d'habitude nous ne lui associons pas. Mais je ne vois aucune raison pour laquelle, à cette date tardive, nous ne devrions pas faire

⁶⁴ La lettre de Manlius à Marcius Rex a exactement ce ton (Salluste, *op. cit.*, 33). C'est quand des noms comme celui de L. Bestia surviennent que nous réalisons combien peu nous savons au sujet des forces de la conspiration. Si nous en savions plus, il serait possible d'être assez affirmatif au sujet des projets et buts de leur parti. C'est bien de rappeler que les conspirateurs eurent un tribun de leur côté en 62 aussi bien, Metellus Nepos, frère de Metellus Celer. Et des gens comme Metellus et Bestia restèrent impunis ! Combien d'autres personnes d'importance furent-elles impliquées et pourtant soigneusement tuées par Cicéron ? On est conduit à soupçonner que la coalition fut satisfaite dès le moment où les chefs et le parti en Étrurie ont été détruits, et qu'ils acceptèrent sagement une amnistie tacite ; cependant une complicité dans la conspiration demeura le reproche commun contre l'ennemi.

⁶⁵ *Op. cit.*, 20.

⁶⁶ César, *La Guerre Civile* I, 5 et 7.

⁶⁷ *Op. cit.*, 39, 4.

un effort pour comprendre les véritables buts et objectifs de Catilina aussi bien que les moyens par lesquels il essaya de les atteindre.

Considérer les actions et motivations de Catilina dans la lumière dans laquelle je les ai présentées ci-dessus pourrait être pensé comme absurde, sauf qu'elles furent répétées peu d'années plus tard. La question économique n'a été d'aucune façon résolue par la mort de Catilina et de ses alliés. Un cas remarquable et ressemblant est celui de Caelius Rufus⁶⁸ en 48 avant notre ère, quand il devint enragé parce que Trebonius fut nommé préteur urbain à sa place et qu'il se sentit lui-même trompé, quoiqu'il fût élu à une autre charge prétoriale, parce qu'il ne pouvait pas mettre en action sa propre réforme des dettes à la place de celle de César. Caelius disparut lors d'une révolution dans laquelle il mourut aux mains d'un contingent de la cavalerie gauloise et espagnole de César qu'il essayait de vaincre. Même les pouvoirs de dictateur de César ne pouvaient pas contrôler un préteur qui a choisi de suivre ses propres idéaux ; César dut utiliser la force. Puisque Caelius a été une fois relié à Catilina⁶⁹, nous pouvons considérer cette violence comme un résultat de la résurgence de la politique de Catilina, et alors nous sentir conforté dans notre interprétation de la conjuration de Catilina.

⁶⁸ César, *La Guerre Civile* III, 20-22 ; Dion Cassius, XLII, 22-23.

⁶⁹ Cicéron, *Pour Caelius* 10-14.